



- bâtiment en zone naturelle ou agricole susceptible de changer de destination
- arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- PPRi de la Zorn
- risque de coulée d'eau boueuse
- emplacement réservé
- secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- élément de continuité écologique et trame verte et bleue



maître d'ouvrage :
Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE
 Commune de Ingenheim

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019

A Hochfelden, le
 M. Bernard Freund, le Président.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

ER	Vocation	Bénéficiaire
ING01	Elargissement voie (4 m)	Commune d'Ingenheim

conduite d'études :
OTE Ingénierie
 Géomètre Expert ANDRES

